

CONCEPT DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PREVENTION POUR LE CANTON DU VALAIS 2001 - 2004

LES POINTS FORTS

ELISABETH MARTY-TSCHUMI, JEAN-PIERRE
GERVASONI, FRED PACCAUD ,UNITÉ DE
PRÉVENTION, INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE,
LAUSANNE

NOVEMBRE 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	<i>Cadre légal</i> _____	2
2	<i>Organes et tâches</i> _____	2
3	<i>Collaboration</i> _____	3
4	<i>Bases et Rapports</i> _____	3
5	<i>Consultation</i> _____	3
6	<i>Elaboration d'un concept cadre et d'un programme d'activités 2001-2004</i> _____	3
7	<i>Intégration dans la planification sanitaire</i> _____	3
8	<i>Mise en oeuvre</i> _____	4
9	<i>Programme d'activités de promotion de la santé et de prévention, 2001-2004</i> _____	4

1 CADRE LÉGAL

Grâce au cadre légal fixé par la loi cantonale valaisanne sur la santé du 9 février 1996 et par son ordonnance du 26 mars 1997, les bases pour une véritable politique de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents sont jetées. En effet, cette loi détermine les domaines relatifs à la promotion de la santé et à la prévention, demande l'évaluation des besoins de la population en matière de promotion de la santé et de prévention, exige l'élaboration d'un concept correspondant à ces besoins, demande l'introduction du programme de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents dans la planification sanitaire cantonale, définit les tâches du canton, nomme les organes responsables et donne au canton la possibilité de déléguer des mandats à des institutions.

2 ORGANES ET TÂCHES

Les tâches du Canton sont :

évaluer les besoins en matière de santé,
élaborer un concept global de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents en fixant périodiquement les priorités,
coordonner les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents,
encourager la recherche dans ce domaine,
évaluer les programmes appliqués de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents.

Le Conseil d'Etat peut déléguer par voie de convention l'exécution de tâches de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents à des organismes publics ou privés.

La Commission cantonale de promotion de la santé (CCPS) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat en matière politique de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents Elle est composée de représentants des différents partenaires en la matière. Selon les thèmes spécifiques, d'autres commissions spécialisées s'occupent également des aspects de promotion de la santé et de prévention, par exemple : la Commission cantonale contre les toxicomanies, le Collège des chefs en santé mentale, etc.

Les institutions dotées d'un mandat du Service de la santé en matière de promotion de la santé et de prévention sont: les Centres médico-sociaux, la Ligue valaisanne contre les toxicomanies, l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans, la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention, la Fondation romande de la santé au travail, etc.

3 COLLABORATION

L'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Lausanne a reçu le mandat d'élaborer un concept pour le canton du Valais et d'en assurer le suivi. Ces tâches sont remplies par la déléguée à la promotion de la santé et à la prévention.

Cette collaboration s'inscrit dans le contrat cadre des autres collaborations avec le Canton de Vaud dans le domaine de la santé comme la médecine légale, la médecine cardio-vasculaire, la médecine et santé au travail, la promotion de la santé et la prévention et l'observatoire de la santé.

4 BASES ET RAPPORTS

Pour évaluer les besoins de la population en matière de santé, le Canton a participé, avec un suréchantillonnage, à l'Enquête suisse sur la santé de 1992 et à celle de 1997, ce qui a permis les deux fois de procéder à une comparaison des données du Canton du Valais avec les données suisses.

Sur la base de ces enquêtes et des statistiques disponibles pour le Canton en matière de problèmes de santé, l'IUMSP a élaboré les deux rapports suivants :

Rapport sur l'État de santé de la population valaisanne, mars 1996.

Rapport sur l'État de santé de la population valaisanne, novembre 2000.

Le premier concept a été présenté en mai 1997 et les priorités décidées en octobre 1997.

Le présent document constitue le deuxième concept.

La dénomination Rapport désigne dans tout le document le Rapport sur l'État de la santé de la population valaisanne, novembre 2000.

5 CONSULTATION

Une forte participation des personnes et instances concernées s'est réalisée par la mise en consultation du Rapport avec ses recommandations auprès des membres de la Commission cantonale de promotion de la santé durant l'hiver 2001 et par les discussions d'une journée d'ateliers à thèmes avec tous les partenaires de la santé au mois d'avril 2001.

6 ELABORATION D'UN CONCEPT CADRE ET D'UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2001-2004

L'élaboration d'un concept cadre et d'un programme d'activités de promotion de la santé et de prévention pour le Canton du Valais 2001-2004 est basée sur le Rapport et les consultations. Le concept cadre a été présenté au service de la Santé et à la Commission cantonale de promotion de la santé en mai 2001.

Dans l'impossibilité de faire tout ce qui est proposé selon les problèmes identifiés, un choix s'impose. Cette définition des priorités parmi les domaines a été effectuée par la CCPS en juin 2001.

7 INTÉGRATION DANS LA PLANIFICATION SANITAIRE

La CCPS a adopté le concept cadre et le programme d'activités en juin 2001. L'approbation et la décision du Conseil d'Etat pourront tomber dans le courant de l'automne. Les lignes directrices intégreront ces décisions.

8 MISE EN OEUVRE

La période de mise en oeuvre suivra dont les phases successives seront : l'appel d'offre, le cas échant, et l'attribution des mandats, puis la réalisation des projets par les partenaires accompagnés d'une évaluation.

Ce cycle se répète chaque quatre ans.

9 PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION, 2001-2004

BUT : SUR LA BASE DES BESOINS IDENTIFIÉS, DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS, RÉALISER DES PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE QUALITÉ ET ÉVALUER LES RÉSULTATS.

9.1 DOMAINES PRIORITAIRES

La CCPS a retenu les domaines prioritaires suivants.

Information et éducation à la santé de toute la population

Système d'information

Accidents de circulation

Consommation d'alcool

Tabagisme

Dépistage précoce des maladies

Maladies infectieuses

Santé mentale

Elle propose de développer les activités selon les axes principaux suivants :

BUT : ASSURER L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ DE TOUTE LA POPULATION

Axes principaux Actions principales à développer

Sensibiliser et responsabiliser la population pour sa santé.

Informier largement et régulièrement sur les problèmes de la santé et renforcer ainsi les compétences des valaisans en matière de santé.

Modifier le comportement de la population par rapport aux styles de vie néfastes adoptés.

Réaliser des activités d'éducation individuelle et collective ciblées dans les domaines prioritaires.

Modifier l'environnement physique et social pour créer des conditions cadre favorables à la santé.

Développer les projets se basant sur une approche des lieux de vie en santé.

Etudier l'introduction d'une « évaluation des incidences sur la santé » (Etude d'impact sur la santé, Health impact assessment)

BUT : DÉVELOPPER LE SYSTÈME D'INFORMATION.

Axes principaux Actions principales à développer

Compléter et optimaliser le système d'information notamment par le développement de l'observatoire de la santé valaisan.

Participer à des recherches et études dans le domaine de la santé.

Collaborer avec l'observatoire pour une saisie des données régulière et de qualité.

Simplifier et coordonner la saisie des données utiles.

Définir les indicateurs pertinents.

Valoriser les résultats des analyses de données auprès des divers publics concernés.

Publier des rapports ponctuels ou périodiques sur des problèmes de santé.

Créer et entretenir le site Internet du service de la santé avec l'appui de l'Observatoire.

BUT : PROMOUVOIR L'ÉDUCATION A LA SANTÉ À L'ÉCOLE

Axes principaux Actions principales à développer

Promouvoir le programme d'éducation à la santé pour l'école.

Développer et mettre en place le programme d'éducation à la santé pour l'école obligatoire et publique valaisanne.

BUT : DIMINUER LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Axes principaux Actions principales à développer

Diminuer la consommation d'alcool des personnes qui prennent le volant.

Sensibiliser tout conducteur aux méfaits de l'alcool au volant.

Soutenir Help et proposer le conducteur délégué.

Elaborer un dépliant pour les organisateurs de fêtes.

Lors des apéritifs officiels, offrir systématiquement un choix de boissons non-alcoolisées.

Renforcer l'information et l'éducation des jeunes conducteurs.

Intensifier l'information et la sensibilisation à l'école et à l'auto-école.

Sensibiliser les conducteurs au danger que constitue la prise de substances psychotropes.

Renforcer l'information et la mise en garde des effets secondaires de ces produits.

BUT : DIMINUER LA CONSOMMATION MOYENNE D'ALCOOL

Axes principaux Actions principales à développer

Poursuivre la sensibilisation de la population par les campagnes en cours.

Poursuivre la campagne CAMPAGNE "COMBIEN?"?

Assurer et faciliter l'accès aux boissons sans alcool dans les établissements publics et lors des occasions officielles.

Augmenter l'offre de boissons non-alcooliques lors des réceptions officielles.

Etablir un guide pour les organisateurs de fêtes.

Faire respecter l'accès aux boissons selon les règlements de distribution.

Contrôler l'application de la législation et des règlements existants avec persévérance.

BUT : DIMINUER LE TABAGISME

Axes principaux Actions principales à développer

Interdire la publicité du tabac et diminuer l'accessibilité des cigarettes, principalement par une politique de prix dissuasifs et par une restriction des points de vente.

Décider d'une politique cantonale et soutenir les efforts sur le plan fédéral.

Protéger activement la population de la fumée passive.

Créer des lieux de vie sans fumée mais non sans fumeurs (hôpitaux, EMS, CMS, écoles, centres, administrations).

Lancer le projet bébé-non-fumeur pour le cadre familial.

Réaliser des programmes de prévention dans les écoles.

Mettre en place le programme d'éducation à la santé.

Personnaliser le soutien à la désaccoutumance lors des consultations médicales ou d'autres contacts avec les professionnels de santé.

Organiser des formations spécifiques à la désaccoutumance pour les professionnels de santé intéressés.

BUT : AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES MALADIES

Axes principaux Actions principales à développer

Consolider le programme de dépistage contre le cancer du sein.

Développer la collaboration intercantonale dans l'information aux femmes et d'autres domaines à définir.

Informar la population sur les possibilités de dépistage, les avantages et les inconvénients de ces examens, leurs destinataires, le déroulement, leurs conséquences et leurs financements.

Campagne d'information sur les tests de dépistage, leur indication, leur public cible.

Etablir le consensus et former le corps médical sur l'éventail des tests à faire avec désignation de leur public cible.

Renforcer les compétences des professionnels de santé, du médico-social et des bénévoles et diffuser des méthodes simples pour le dépistage de comportements à risque et des maladies dépressives en vue d'une prise en charge précoce facilitant le traitement et évitant des conséquences tragiques.

Proposer des cours de formation spécifique pour les professionnels de santé, du secteur médico-social, les bénévoles.

BUT : RÉDUIRE LES MALADIES INFECTIEUSES ET AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE

Maladies infectieuses

Axes principaux Actions principales à développer

Maintenir le niveau d'information portant sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles, particulièrement auprès des jeunes avant le début de leur vie sexuelle.

Instaurer le programme scolaire d'éducation à la santé et le garantir à tous les élèves.

Développer des actions pour les groupes cible.

Garantir une information médicale optimale sur la prophylaxie de la malaria et d'autres maladies tropicales ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles aux voyageurs.

Assurer que cette information soit systématiquement donnée (par le médecin ou le pharmacien).

Couverture vaccinale

Axes principaux Actions principales à développer

Informers la population sur les bénéfices connus des vaccinations aux niveaux individuel et communautaire.

Organiser des campagnes d'information neutre.

Organiser des vaccinations et suivre le taux de couverture chez les enfants en bas âge et les écoliers.

Encourager les praticiens à proposer systématiquement aux personnes âgées ou à risque la vaccination contre les infections invasives à pneumocoque et contre la grippe.

Elaborer un concept vaccination pour les personnes de >65 ans.

BUT : PRÉVENIR LES MALADIES PSYCHIQUES ET PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

Axes principaux Actions principales à développer

Améliorer les connaissances de la population en général sur les maladies psychiques afin de sortir celles-ci d'un certain tabou.

Créer des moyens d'information sur ces maladies (brochures, émissions radio).

Sensibiliser la population à la problématique de la maltraitance et de la violence, ainsi qu'aux possibilités de prévention existantes.

Organiser des informations sur le thème pour tous et des formations pour personnes responsables d'autres personnes pour acquérir des comportements non violents.

Informers la population sur le réseau de santé à disposition.

Organiser des informations destinées à tout public et aux professionnels.

Sensibiliser les professionnels à la problématique du suicide et à la connaissance du réseau.

Former les médecins de premier recours à dépister et prendre en charge les maladies psychiques ou des comportements à risque de suicide dans la population en général.

Faire connaître le réseau de soutien aux professionnels.

Renforcer la prise en charge pluridisciplinaire du suicidant.

Organiser systématiquement la prise en charge multidisciplinaire en réseau régional d'une personne ayant fait une tentative de suicide en milieu ambulatoire et en milieu hospitalier.

Promouvoir le soutien au personnel en charge de patient psychiatrique à l'extérieur d'une institution psychiatrique (ex. EMS, CMS etc.).

Organiser une supervision psychiatrique du personnel des EMS et CMS en collaboration avec la psychiatrie de liaison.

9.2 AUTRES DOMAINES

Les thèmes suivants portent sur les autres problématiques relevées dans ce concept :

Maladies chroniques
Prévention et promotion de la santé auprès des personnes âgées
Accidents domestiques de loisirs et de travail
Alimentation
Activité physique
Développer les conditions nécessaires à une bonne intégration sociale
Promouvoir la santé sur le lieu de travail
Promouvoir la santé à la petite enfance
Améliorer la santé buccale
Promouvoir la santé à l'Ecole
Problématique actuelle : Haschisch

Si elles ne constituent pas actuellement des priorités d'action pour la CCPS, c'est parce que leur importance est reconnue et la plupart du temps des projets sont en cours depuis longtemps. En cas d'opportunité nationale ou d'une collaboration intercantonale, elles peuvent également profiter du soutien de la CCPS. Selon les besoins identifiés dans le Rapport , les activités à développer se situent sur les axes principaux suivants :

BUT : DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PATIENTS DE MALADIES CHRONIQUES

Axes principaux Actions principales à développer

Développer des programmes d'éducation pour les malades chroniques et les faire connaître.

Elaborer systématiquement des guides pour l'éducation thérapeutique de malades chroniques.

BUT : PROMOUVOIR LA SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Axes principaux Actions principales à développer

Augmenter la qualité de vie de la personne âgée.

Responsabiliser et encourager la personne âgée à gérer sa santé par une bonne information et éducation à des styles de vie propices à la santé: alimentation et activité physique, tabagisme, alcool et médicaments, adopter les systèmes de sécurité (ceinture, casque, aménagement de l'intérieur etc.).

Maintenir l'autonomie et l'indépendance de la personne âgée aussi longtemps que possible.

Procéder à des dépistages ciblés et réguliers auprès de la personne âgée en mettant l'accent sur l'alimentation et l'activité physique, sur l'hygiène dentaire. Améliorer le dépistage des handicaps visuels et auditifs, dès la retraite de manière répétitive par un programme de dépistage des problèmes visuels et auditifs
Intégrer les actes de promotion de la santé et de prévention dans les visites régulières des professionnels de santé et du secteur médico-social.

BUT : DIMINUER LES ACCIDENTS DOMESTIQUES, DE LOISIRS ET DE TRAVAIL

Axes principaux Actions principales à développer

Informar la population sur les risques encourus à la maison (brûlures, coupures, glissades, chutes) et sur les moyens préventifs disponibles.

Actions de prévention chez les personnes âgées, chez les enfants et auprès de toute la population.

Encourager la population à utiliser les moyens de protection (casques, ceintures, sièges pour bébé etc.).

Actions de promotion en collaboration avec le bpa, les fabricants et les commerçants.

BUT : AMÉLIORER L'ALIMENTATION

Axes principaux Actions principales à développer

Assurer une alimentation équilibrée dans les cuisines collectives (cantines, restaurants, institutions...).

Organiser le programme Fourchette verte et former le personnel des cuisines collectives.

Informar la population sur les différents éléments composant une alimentation équilibrée.

Intensifier la campagne nationale sur l'alimentation, feel your power.

Limiter la part des matières grasses dans l'alimentation, en particulier celles d'origine animale et augmenter la part des fruits, des légumes et du poisson.

Augmenter l'occasion d'acheter des fruits et des légumes de saisons.

Améliorer l'alimentation des personnes âgées.

Dépister la sous-alimentation et la malnutrition chez la personne âgée.

Former les parents à une alimentation saine.

Organiser des cours de sensibilisation et de formation des jeunes parents.

BUT : AUGMENTER LE TAUX DE VALAISANS ET VALAISANNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE

Axes principaux Actions principales à développer

Encourager la population à intégrer l'exercice physique dans le quotidien.

Eduquer le comportement aux adultes et aux enfants et mettre à disposition des infrastructures propices.

Maintenir les heures prévues de gymnastique dans les écoles obligatoires et post-obligatoires.

Assurer les 3 heures hebdomadaires de gymnastique à l'école prévues dans la loi.

Mettre à disposition et encourager des activités offrant un accès facilité pour les personnes inactives.

Promouvoir des offres du type ALLEZ-HOP et autres à bas seuil.
Dispenser des conseils pertinents.

Mettre à disposition suffisamment de locaux pour les activités sportives.

Insister auprès des communes pour l'ouverture de leurs salles.
Faire mieux connaître les activités de jeunesse et sport.

BUT : DÉVELOPPER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À UNE BONNE INTÉGRATION SOCIALE

Axes principaux Actions principales à développer

Cibler certaines actions vers les personnes à faibles revenus.

Identifier les groupes cibles, saisir leurs besoins et réaliser avec eux des projets pour eux.

Lutter contre l'isolement social.

Renforcer les projets de vie associative
Favoriser les contacts intergénérationnels.
Développer et renforcer les espaces interculturels.

Soigner les lieux de vie et de travail favorables à l'épanouissement de chaque personne.

Développer l'approche promotion de la santé sur le lieu de travail.

BUT : PROMOUVOIR LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Axes principaux Actions principales à développer

Respecter et appliquer la législation existante (OPA et LT).

Elaborer des solutions de branches type et former les responsables aux MSST, soutenir leur mise en place.

Développer une culture d'entreprise vers une prévention globale des risques physiques, psychiques et d'isolement social dans l'entreprise.

Informé l'ensemble des entreprises, et leur personnel sur les enjeux de la promotion de la santé et inclure la promotion de la santé dans la vision de l'entreprise.

Intégrer pleinement les aspects de la santé dans les décisions des entreprises.

BUT : PROMOUVOIR LA SANTÉ DANS LA PETITE ENFANCE

Axes principaux Actions principales à développer

Elaborer un concept pour la promotion de la santé et de prévention dans la petite enfance

Réunir un groupe de travail en vue d'élaborer un concept général de promotion de la santé et de prévention dans la petite enfance en y intégrant la santé physique, psychique, sociale et la santé dentaire et en proposant des messages cohérents.

BUT : AMÉLIORER LA SANTÉ BUCCALE

Axes principaux Actions principales à développer

Identifier les besoins en matière de santé buccale chez les personnes âgées.

Elaborer un projet de sensibilisation et de formation pour le personnel des institutions et organisations pour personnes âgées.

BUT : PROMOUVOIR LA SANTÉ À L'ÉCOLE

Education à la santé à l'école

Axes principaux Actions principales à développer

Donner à chaque enfant la chance de disposer de toutes les connaissances et compétences nécessaires pour faire des choix sains.

Mettre en place le programme d'Education à la santé élaboré pour les écoles publiques valaisannes des élèves de 4 à 20 ans.

Ecole lieu de vie sain

Axes principaux Actions principales à développer

Développer la promotion de la santé dans le site scolaire.

Maintenir le réseau des médiateurs scolaires.
Encourager l'adhésion au réseau des écoles en santé.

Introduire les MSST mesures de sécurité et de protection de la santé au lieu de travail dans le cadre de l'établissement scolaire.

Elaborer la solution de branche pour les écoles avec les partenaires concernés.

Médecine scolaire

Axes principaux Actions principales à développer

Actualiser le concept pour la médecine scolaire.

Médecine dentaire scolaire

Axes principaux Actions principales à développer

Actualiser le concept pour la médecine dentaire scolaire.

BUT : FAIRE FACE À LA CONSOMMATION RÉCRÉATIONNELLE DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES (HASCHICH)

Axes principaux Actions principales à développer

Elaborer un message cohérent face à la consommation récréationnelle en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les stupéfiants.

Charger un groupe de travail multidisciplinaire de proposer des solutions aux nouvelles questions.

Elaborer des règles de conduite pour les corps professionnels.

Bulletin de commande

Bulletin de commande à Service de la Santé Publique
adresser à Av. du Midi 7
CH - 1951 Sion

Je désire recevoir

Auteur/s
Titre
Nombre d'exemplaires	-----

A l'adresse suivante

Nom et prénom :
Institution :
Rue :
NPA/Ville :
Téléphone :
Fax :
Email :

Quatre publications :

Concept	Concept de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents : programme cadre et activités principales 2001-2004
Enquête suisse sur la santé 1997	Données de l'ESS 97/98 et la comparaison de la situation dans le Canton du Valais avec la Suisse
Rapport sur l'Etat de santé des Valaisans 2000	Concentré des statistiques importantes dans le domaine de la santé, analyse et recommandations
Résumé du Rapport sur l'Etat de santé des Valaisans 2000	Résumé du rapport sur l'Etat de santé de la population valaisanne contenant les conclusions et les recommandations

Site internet

<http://www.vs.ch/navig2/EtatVS/fr/Frame224.htm>

cheminement site

www.vs.ch → actualités → publications → études, rapports → santé → santé publique → publications

Adresse de l'auteur :

Elisabeth Marty-Tschumi, MPH
Déléguée à la prévention et la promotion de la santé pour le Canton du Valais
Unité de prévention, Institut universitaire de médecine sociale et préventive
Rue du Bugnon 17, 1005 Lausanne
Service de la Santé publique, av. du Midi 7, 1950 Sion